

et examiner sérieusement ces écrits. Les liens et l'amitié qui sont entre nous me font espérer qu'ils ne se refuseront point à cet ennui, et qu'ils connaissent bien mon intention de les autoriser à couper et retrancher tout ce qui leur paraîtrait moins bon ou superflu ; mais en même temps la prière que je leur adresse d'être plus réservé pour ce qui serait d'augmenter ou de retrancher ; ces poèmes ne pouvant être ainsi publiés que très-imparfaits. Si le signor Rondinelli et ceux que je viens de nommer tout à l'heure trouvaient, parmi mes autres compositions, quelque chose qui ne leur parût pas indigne de paraître, je leur laisse la liberté d'en disposer. J'ai des effets en gage chez Abram (1)... pour une dette de 25 livres, et sept objets de famille (2) en gage aussi pour 13 écus chez le signor As-

(1) A la table 32 des *Manuscrits inédits de Torquato Tasso*, possédés et illustrés par le comte Mariano Alberti (*Lucca*, Guisti, 1837), nous avons les fac-simile des reçus que le Tasse laissa, avec le gage, à cet Abram et au signor Ascagne... Et quant au dernier de ces reçus, il est à noter que l'autographe appartenant à la collection du signor Villenave fut mis en vente en 1850, et que les journaux le publièrent avec quelques variétés de version.

Voilà comment était ce fac-simile :

« Moi, soussigné, déclare être débiteur au signor Abram Levi, de
« 25 livres, pour lesquelles il retient en gage une veste de mon père, six
« chemises, quatre draps et deux nappes.

« Audit mars de 1570.

« TORQUATO TASSE. »

« Moi, soussigné, déclare devoir au signor Ascagne Giral dini treize écus
« et une promesse en don..... (ici un mot effacé par l'humidité, mais on
« croit qu'il faut lire « à son bon plaisir, ») pour laquelle somme il retient
« en gage sept objets de famille que j'entends reprendre en restituant ses
« deniers.

« Du 24 juillet 1570.

« TORQUATO TASSE. »

(2) Ces sept objets de famille étaient : deux ciels de lit, deux couvertes turques garnies en taffetas, un petit lit et deux portières.